



## Rtt et intéressement - mention dans le contrat de travail

Par **Leu**, le **02/09/2008** à **16:03**

Bonjour, rnrnJe viens de recevoir mon contrat de travail. rnrnJe suis au forfait. Des RTT sont données chaque année, cependant dans mon contrat de travail elles ne sont pas mentionnées. Cela signifie-t-elle que je n'aurais pas de RTT? Comment s'assurer que je peux en bénéficier ? rnrnD'autre part, un accord d'intéressement est en cours dans l'entreprise, il n'est pas mentionné non plus dans mon contrat de travail. Comment savoir si je pourrais en bénéficier ? rnrnEtant important, il compte comme une part salariale à part entière. rnrnJe vous remercie pour vos réponses,